

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION  
D'UNE AIDE ECONOMIQUE DANS LE CADRE  
DE L'AIDE AUX PROJETS PARTENARIAUX STRUCTURANTS**

**DECISION N°2023/53**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération D2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point 28 : « d'attribuer les aides économiques aux entreprises dans les conditions prévues par les règlements d'interventions approuvés par le conseil communautaire, dans la limite d'un montant par aide individuelle de 8000 euros et de signer les conventions y afférant » ;

VU la délibération D2021-70 du 14 avril 2021 relative au règlement d'intervention sur les « projets partenariaux structurants » ;

CONSIDERANT la consultation de la commission économique du 22 mars 2022 approuvant le versement d'une aide à l'Organisme de Gestion (ODG) Sauternes Barsac à hauteur de 2 000€ sur un montant total des dépenses éligibles de 50 000 euros, conformément au règlement d'intervention relatif au dispositif,

CONSIDERNANT la convention attributive d'une « Aide aux Projets Partenariaux Structurants » au bénéfice de l'ODG Sauternes-Barsac,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'ATTRIBUER une aide financière d'un montant de 2 000€ à l'ODG Sauternes Barsac Garonne située à Sauternes.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

FAIT à PODENSAC,

Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 28/06/2023  
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne

Jocelyn DORÉ

